

DELIBERATION N° 2024-04-021

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

Département de la Corrèze

**SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 11 AVRIL 2024
A 15 HEURES**

Nature de l'acte :	Délibération
Domaine d'intervention :	
7	Finances locales
7.1	Décisions budgétaires
<u>Objet</u> :	Achat d'un colorimètre

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 15 heures

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du Syndicat à Favars, sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain

Date convocation du Comité Syndical : **3 avril 2024**Nombre de membres en exercice : **22**Présents : **15**

Pouvoir :

Votants : **15**Pour : **15**

Contre :

Secrétaire de séance : Monsieur RENOUE Julien

Présents :

Monsieur VERGNE Jean-Pierre pour la commune de CHANTEIX

Monsieur MOREIRA José pour la commune de CORNIL

Monsieur CHASTANET Jacques et Monsieur CHANAT Christophe pour la commune de ST- CLEMENT

Monsieur BREUIL Robert et Madame MAURY Catherine pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur MENOIRE Jean-Marc pour la commune de ST HILAIRE- PEYROUX

Monsieur GOLFIER Robert et Monsieur DELPY Patrice pour la commune de STE FEREOLE

Monsieur MANIERE Christian pour la commune de VENARSAL

Monsieur RENOU Julien et Monsieur VIALLE Marcel pour la commune de CHAMEYRAT

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur DAUBERNARD Pascal pour la commune de ST MEXANT

Absents :

Monsieur JAUVION Bernard et Monsieur SOULIER Raymond pour la commune de FAVARS

Monsieur BARATAUD Julien pour la commune de CHANTEIX

Monsieur MOUSSOUR Florent et Monsieur DURAND Yann pour la commune de LE CHASTANG

Monsieur PRIMAULT Patrice pour la commune de VENARSAL

Monsieur ESCURE Michel pour la commune de CORNIL

Monsieur le Président propose l'achat d'un colorimètre portatif pour effectuer des analyses d'eau sur la filière de traitement.

Il soumet la proposition de la Société VWR International pour un colorimètre Spectroquant Move 100 d'un montant HT de 1070,79 €. Cet appareil portatif permet d'effectuer des analyse rapides et fiables de l'eau, il est pré-programmé pour plus de 100 paramètres et utilisable dans tout type d'environnement humide ou poussiéreux.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition du colorimètre de la Société VWR International d'un montant HT de 1070,79 €, des crédits suffisants sont inscrits au budget du Syndicat ;
- Décide que la dépense relative à ce matériel soit imputée au compte 2156 du budget section investissement, et ce matériel soit amorti sur 10 ans ;

Pour copie conforme,
Le Président,
Alain DELAGE

